

## Communiqué de presse

### Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur

L'Assemblée Nationale a adopté ce jour les conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, plus connue sous « PPL Duplomb ».

En conscience et en responsabilité, le groupe Horizons et Indépendants, dans sa très grande majorité, a voté pour ce texte, convaincu qu'il constitue un compromis raisonnable entre le soutien nécessaire à nos agriculteurs et la préservation de nos intérêts environnementaux collectifs.

**Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Députée de Seine-Maritime, souhaite vous indiquer qu'elle a également voté en ce sens, les débats parlementaires ayant permis d'améliorer et de rééquilibrer profondément le texte.**

Le compromis trouvé permet de concilier les enjeux de production de résilience des exploitations et de transition environnementale.

Le texte final maintient la séparation stricte entre la vente et le conseil pour les producteurs de produits pharmaceutiques et n'ouvre cette possibilité que pour les distributeurs, assorties de garanties solides pour prévenir tout conflit d'intérêt.

S'agissant des néonicotinoïdes, la proposition de texte initiale, qui avait suscité de vives inquiétudes, a été largement modifiée. Le texte conserve le principe de l'interdiction générale et ne prévoit qu'à titre tout à fait exceptionnel, une éventuelle dérogation à l'interdiction ciblée de l'acétamipride, autorisée à l'échelle européenne jusque 2033, sous des conditions strictes.

Les mesures supplémentaires suivantes ont été prises, à l'initiative des députés, pour améliorer ce texte :

- Des mesures renforçant la protection de l'environnement et encourageant les pratiques agricoles plus durables et responsables
- Des mesures encadrant le développement de la lutte biologique autocide, méthode innovante et respectueuse du vivant et renforçant les sanctions contre les atteintes aux végétaux.
- Enfin les dispositions qui auraient été de nature à affaiblir l'indépendance de l'Anses ont été supprimées.

Au regard de ces modifications, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Députée de Seine-Maritime considère que le texte adopté ce jour traduit donc une volonté de concilier le soutien nécessaire à nos agriculteurs confrontés à des défis immenses et la protection de nos ressources naturelles et de notre santé, au cœur de nos priorités.